

Informations semaines 6 et 7

ENSEIGNEMENT

☞ **Droits de reprographie & propriété intellectuelle**

Mise en œuvre dans les écoles du contrat sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées dans les établissements d'enseignement du premier degré
Circulaire n° 2012-006 du 5-1-2012 (NOR MENE1200208C)

☞ **Ne pas se braquer sur le statut des enseignants**

Éric de Labarre souhaite renouveler le métier de professeur, mais ne propose pas pour autant de solutions et estime que rentrer dans ce sujet par la question des obligations de service serait la meilleure façon de n'aboutir à rien. Il faut que nous disions ce qu'on est en droit d'attendre d'un professeur aujourd'hui, mais pas qu'on se braque sur la question de leur statut. Il en va de même pour les écoles du socle commun, d'après le secrétaire général: «Statutairement, ces écoles sont extrêmement difficiles à monter car elles confrontent deux corps d'enseignants différents. En revanche, au quotidien, rien n'interdit, sauf les habitudes administratives, qu'un professeur de collège intervienne dans une école».

Invité à réagir à la proposition de François Hollande de créer 60 000 postes dans l'Éducation nationale durant le prochain quinquennat, Éric de Labarre répond qu'il n'a pas à se prononcer là-dessus et qu'il attend que les arbitrages soient rendus par les responsables qui auront eu la confiance des Français aux élections. Cela étant, il pense que si certains souhaitent continuer à réduire les moyens, il faudra trouver des réformes structurelles. Car il est impossible de reproduire en 2013 la pratique de 2012 et de 2011 : à offre de formation constante, l'enseignement catholique ne pourra plus réduire les moyens. On est arrivé aux limites de l'exercice.

Éric de Labarre affirme qu'à l'avenir, «il faut arrêter l'empilement des réformes» et «arrêter de confier à l'école des tâches qu'elle n'a ni le temps ni les moyens d'assumer comme l'éducation routière ou l'éducation à la nutrition ou l'éducation à tout ce que vous voudrez... Cela obscurcit les missions de l'école». En outre, le secrétaire général invite à cesser «les messages contradictoires affirmant que l'éducation est la priorité des priorités et affichant dans le même temps une rigueur budgétaire», qui touche l'Éducation nationale.

D'après la dépêche AEF n°161423 du mardi 24 janvier 2012.

☞ **Comment mieux apprendre les langues étrangères ?**

C'est l'objet d'un rapport rendu hier à Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale : ce texte préconise l'apprentissage d'une deuxième langue dès la 6^{ème}. Sans aller aussi loin, le ministre de l'Éducation nationale souhaite, que dès l'an prochain, 10 % des collèges puissent répartir à leur guise les horaires d'apprentissage des langues en 6^e, 5^e et 4^e.

Les proviseurs auront donc « l'autonomie de choisir une langue renforcée ou deux langues ».

En maternel, Luc Chatel veut « systématiser la sensibilisation aux langues » par des chants ou des comptines. Les enseignants seront formés. Enfin, le site www.englishbyyourself.fr, conçu pour apprendre l'anglais en écoutant, a été lancé hier par le centre national d'enseignement à distance (Cned).

Lu sur : [Direct matin du 2012-02-08](#)

☞ **Second degré : Dotation horaire des collèges de l'enseignement catholique réduite d'une demi-heure à la rentrée 2012.**

«Réduire la dotation horaire globale des collèges d'une demi-heure est une technique pour répartir les moyens mais n'est pas érigée en règle absolue. Les responsables académiques savent le nombre de postes qu'ils ont à rendre mais ils choisissent la façon dont ils vont le faire», affirmait Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, mardi 24 janvier 2012, interrogé sur les conditions de rentrée 2012. L'enseignement catholique doit rendre 1 350 postes l'an prochain dont la répartition académique vient d'être arrêtée.

Sur les 1 350 suppressions de postes, 480 emplois sont absorbés par un surnombre de supports d'emplois de stages destinés aux étudiants de M2 admissibles au concours. Éric de Labarre précise que la durée de stage pour ces étudiants restera de six semaines mais qu'il n'y aura qu'une partie de ce stage qui sera rémunérée par l'État. Quant à la répartition des suppressions entre premier et second degrés, le secrétaire général indique que globalement, l'école primaire sera plutôt protégée, mais qu'un certain nombre de diocèses seront amenés à fermer des classes. Il ajoute que la scolarisation hors contrat des enfants de deux ans, au sein d'une école sous contrat, est «un phénomène qui se développe lentement», certains diocèses pouvant compter une vingtaine de classes de ce type.

Face à la multiplicité des options en lycée, il y a peut-être une possibilité de faire des économies de moyens pour engager des réformes structurelles estime le secrétaire général. Ces moyens pourraient être réaffectés à l'école primaire ou aux premières années du collège pour favoriser l'apprentissage des fondamentaux. (...)

D'après la dépêche AEF n°161423 du mardi 24 janvier 2012.

DROIT DU TRAVAIL

☛ Suppléments 1er degré :

A compter du 1er janvier 2012, l'indice de rémunération est réévalué passant de 296 à 303, soit 1 402,97 € bruts.

LU, VU OU ENTENDU...

☛ Le programme de François Hollande

Les propositions 36 à 39 concernent l'éducation : recrutement d'enseignants, rénovation de leur formation, accueil des tout petits, priorité au primaire, réforme du premier cycle universitaire.

http://francoishollande.fr/assets/Uploads/Projet_presidentiel_Francois_Hollande.pdf

☛ "Instruire en France" : François Bayrou présente ses 30 orientations pour l'Education.

<http://bayrou.fr/article/francois-bayrou-presente-ses-30-orientations-pour-leducation>

☛ Comment mieux apprendre les langues étrangères ?

C'est l'objet d'un rapport rendu hier à Luc Chatel, ministre de l'Education nationale : ce texte préconise l'apprentissage d'une deuxième langue dès la 6ème. Sans aller aussi loin, le ministre de l'Education nationale souhaite, que dès l'an prochain, 10 % des collèges puissent répartir à leur guise les horaires d'apprentissage des langues en 6e, 5e et 4e.

Les proviseurs auront donc « l'autonomie de choisir une langue renforcée ou deux langues ».

En maternel, Luc Chatel veut « systématiser la sensibilisation aux langues » par des chants ou des comptines. Les enseignants seront formés. Enfin, le site www.englishbyyourself.fr, conçu pour apprendre l'anglais en écoutant, à été lancé hier par le centre national d'enseignement à distance (Cned).

Lu sur : [Direct matin du 2012-02-08](#)

☛ Intervention du Snec-CFTC au forum sur l'éducation organisé par François Bayrou (Maison de la Chimie le 4 février 2012)

« Le Snec-CFTC, 2ème syndicat représentant les enseignants de l'Enseignement catholique et les salariés de droit privé vous remercie pour votre invitation. Il rappelle que de par le principe du contrat d'association tous ces enseignants et salariés de droit privé sont acteurs, associés au projet de l'Ecole de la République, par le contrat d'association avec l'Etat.

L'école est malade tout le monde en est conscient à ce jour, l'élève ne se sent pas bien dans ce lieu du savoir qui ne répond pas à son attente ainsi que tous

vous l'avez dit autour de cette table. Mais si l'élève n'est pas bien, l'enseignant ne l'est pas non plus. Aussi me permettez-vous de regarder l'enseignant.

Le jeune qui souhaite entrer dans le métier reçoit une formation par le processus de la maîtrise. Nous constatons que la tension entre la dimension professionnelle, vitale pour l'entrée dans le métier comme le montrent les grandes difficultés rencontrées par les stagiaires, et la dimension disciplinaire mise en avant par les étudiants, nécessaire pour la réussite aux concours, ou pour valider un master qui soit pertinent aux exigences du monde de l'entreprise, ne cesse de s'accroître. D'où notre question : que fait-on des jeunes qui se sont investis dans ce processus et qui malheureusement échouent aux concours ?

Le tutorat est un outil d'accompagnement du jeune entrant dans la profession et c'est une bonne chose. Mais le temps consacré à cet accompagnement est peu de chagrin, et ne permet pas une observation, une analyse et une auto-évaluation des pratiques, sérieuses.

La formation continue : la dimension éducation est de plus en plus importante et cela complexifie le métier. Les enseignants n'y sont pas tous préparés et ne sont pas formés à cela. Les chefs d'établissement de l'Enseignement catholique considèrent parfois qu'il est inutile de les aider à accomplir cette mission qui nécessite, selon eux, du simple bon sens. Or, les traits culturels des élèves ont évolué rapidement ces dernières années. Il est donc essentiel que les enseignants disposent d'outils leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement des jeunes qu'ils ont en charge. C'est cela qui peut leur permettre de trouver et mettre en œuvre des solutions tant sur le plan individuel que sur celui du projet d'établissement.

La reconversion : Il y a parfois nécessité de prévoir d'éventuelles actions de reconversion pour des enseignants susceptibles de se trouver en perte d'heures, voire de contrat voire de service suite aux réformes et/ou retrait d'emplois. Il est important de savoir qu'un maître du privé peut, purement et simplement, être licencié en l'absence de service. »

La reconversion peut aussi être un choix de sa part sur un laps de temps déterminé, il peut souhaiter offrir ses services dans le privé (hors enseignement), souhaiter aussi revenir dans la profession ultérieurement.

Le statut et l'image de l'enseignant : L'image de l'enseignant dans notre société est abîmée. L'enseignant est contesté, son autorité malmenée. Autour de cette table beaucoup de sujets ont été abordés sur l'élève, mais comment cet être en devenir peut-il être bien, s'épanouir, si son enseignant va mal ?

☞ **Luc Chatel maintient son cap...**

Dans Acteurs publics, le ministre de l'Éducation nationale défend la politique menée depuis 2007, en particulier la baisse des effectifs. Luc Chatel estime que le débat de la présidentielle doit être l'occasion de redéfinir les

missions de l'école et des enseignants. Le ministre défend aussi la réforme de l'évaluation, aujourd'hui "parcellaire et artificielle".

Lire l'article via le lien : <http://www.acteurspublics.com/article/26-01-12/nous-avons-engage-une-revolution>

☛ **Burnout, tension au travail : l'évolution du métier interrogée**

Le métier d'enseignant est-il en train de devenir un métier à risque ? Avec un enseignant sur quatre souffrant d'un excès de tension au travail, l'enquête du Carrefour santé social publiée le 30 janvier, montre un taux élevé qui éloigne les enseignants des cadres.

Selon l'enquête du carrefour social, un organisme regroupant la MGEN et les syndicats Unsa, Sgen et Fsu, sur les risques psychosociaux, de l'épuisement professionnel et des troubles musculo-squelettiques, la situation sanitaire des enseignants et des administratifs de l'éducation nationale pose problème. L'enquête a été réalisée par Internet. Elle a impliqué plus de 5 000 personnels de l'éducation nationale, essentiellement des enseignants, avec un échantillon un peu plus féminin que la moyenne réelle de ce ministère.

⇒ Un prof sur quatre en tension au travail.

⇒ Un agent sur sept est en situation de "burnout", soit 14%.

⇒ Presque tous les agents de l'éducation nationale souffrent de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le Carrefour santé social (CSS) insiste sur le burnout en collège et en école ainsi que le fort état de tension des CPE et personnels administratifs. Son étude établit pour la première fois des chiffres sur le burnout des enseignants français. Ils se situent dans la fourchette d'études comparables dans d'autres pays européens (17% aux Pays Bas).

Lu sur le site du Café pédagogique du 31 janvier 2012

http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2012/01/31012012_BurnoutEtc.aspx

☛ **L'AVS un accompagnement de plus en plus demandé**

«Les MDPH1 sont nombreuses à observer qu'en scolarité individuelle, ce sont surtout les nouvelles demandes d'AVS qui continuent d'augmenter, allant jusqu'à évoquer une 'augmentation exponentielle'», relève la CNSA2 dans une synthèse publiée en janvier 2012. «Les MDPH s'interrogent sur les raisons de ce phénomène (...) L'interrogation quantitative porte avant tout sur l'origine de l'augmentation des demandes. Les MDPH soulignent le rôle des familles et des professionnels qui, en particulier en maternelle, revendiquent souvent l'attribution d'un AVS comme condition de la scolarisation.»

«L'interrogation qualitative porte plus particulièrement sur les finalités et les modalités de l'accompagnement». «Il est parfois difficile d'obtenir une évaluation réelle et fiable de l'apport d'un accompagnement individualisé» surtout que, parfois, «la scolarisation avec accompagnement peut également être considérée comme une scolarisation par défaut, en l'absence d'alternative

médico-sociale ou en scolarité adaptée pour les enfants d'âge de maternelle, mais aussi faute de place en établissement». Enfin, certaines MDPH évoquent «la difficulté à établir des quotités de temps d'AVS correspondant aux besoins des enfants, mais également à les mettre en œuvre, puisqu'il est parfois très difficile de mettre en place des auxiliaires de vie pour des petites quotités d'accompagnement, de l'ordre de six heures seulement par exemple par semaine».(...)

«Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire n'a pas fait disparaître les possibilités de scolarisation en établissement médico-social. Bien au contraire, une articulation complexe se joue entre ces deux modes, entre alternative et complémentarité, selon les latitudes permises par l'offre de places et le dynamisme des coopérations», pointe la CNSA. Ainsi, «si pour les trois quarts des situations, la première réponse à la demande est la scolarisation en milieu ordinaire, la prise en charge médico-sociale s'organise en complément à la scolarisation, dans le cadre d'un service ou d'un établissement médico-social». De ce fait, «le nombre d'orientations en établissement reste stable ou ne diminue que légèrement» et «certaines MDPH sont amenées à constater que le dispositif, tel qu'il est actuellement organisé dans leur département, ne permet pas à court terme d'apporter une réponse appropriée aux nouvelles demandes d'accueil des enfants et adolescents les plus lourdement handicapés, comme les jeunes autistes sévères et les enfants polyhandicapés».

«Le développement de la scolarisation en classe ordinaire a aussi des répercussions sur les établissements eux-mêmes ; ainsi une MDPH constate-t-elle que pour les IME accueillant des enfants déficients intellectuels légers, la politique d'inclusion scolaire les a conduits à procéder à des accueils qu'ils n'auraient pas effectués il y a quelques années», poursuit la CNSA. «Certains passent ainsi de jeunes atteints d'une déficience intellectuelle moyenne, mais homogène du point de vue du comportement, à des déficiences beaucoup plus graves, et surtout liées à des troubles du comportement majeurs, ceci, avec un environnement familial et social souvent dégradé.»

1 MDPH : Maison départementales des Personnes Handicapées

2 CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

D'après dépêches AEF

☛ **mastérisation**

(Le Monde.fr du 10 février 2012)

Dans son rapport annuel dévoilé mercredi 8 février, la Cour des comptes dresse une critique implacable de la réforme de la masterisation adoptée en 2008. Cette refonte de la formation des enseignants a fait passer le niveau de recrutement de bac+3 à bac+5 et supprimé l'année de stage. Pour les sages de la rue Cambon, elle a manqué toutes ses cibles : pas d'économie budgétaire

dégagée, manque de suivi des nouveaux professeurs peu ou pas expérimentés, baisse du nombre des candidats...

En savoir plus : http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2012/02/10/mes-eleves-sont-les-vrais-perdants-de-la-reforme-de-la-masterisation_1641301_1473688.html

☛ **Guide «Apprendre à sa mesure»**

Guide destiné à aider les équipes éducatives dans l'accompagnement pédagogique individualisé des apprenants ayant des difficultés scolaires.

En savoir plus : <http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/realisations-et-outils/guide-apprendre-a-sa-mesure.html>

SNEC-CFTEC